

Eau : et si vous donniez votre avis ?

Ca se passe quand ?

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

C'est quoi ?

Dans chaque bassin (ici en Bretagne nous sommes dans le bassin Loire-Bretagne), la population et les organismes sont consultés et invités à donner leur avis sur la gestion de l'eau. Cela se passe régulièrement (il y avait déjà eu une consultation en 2012-2013 par exemple), aux différentes étapes d'élaboration des politiques qui définissent la gestion de l'eau (S.d.a.g.e.), et une telle opération dure six mois.

Pour quoi faire ?

L'objectif, avec une consultation, est d'associer les citoyens aux décisions concernant la gestion de l'eau sur le bassin versant, et qu'ils puissent donner leur avis sur les grands problèmes à résoudre pour retrouver une qualité de l'eau qui

soit optimale. Depuis 2005, et conformément à la loi européenne, les citoyens sont consultés lors de l'élaboration des S.d.a.g.e. Un « S.d.a.g.e. » est un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Concrètement, c'est un plan d'action pour la reconquête de la qualité des eaux à l'échelle d'un bassin hydrographique. (ici, Loire-Bretagne). Un S.d.a.g.e. définit pour une durée de six ans des objectifs et des moyens afin d'améliorer la qualité de tous les types d'eaux : rivières, nappes souterraines, lacs, mais aussi les eaux littorales. Au bout de six ans, on évalue les résultats, et on réfléchit au prochain S.d.a.g.e.

Sur quoi porte la consultation actuelle ?

- Sur le projet de S.d.a.g.e. 2016-2021, à l'échelle de chaque bassin
- Sur les projets de plans de gestion de risque des inondations pour 2016-2021
- Sur les plans d'action pour le milieu marin : en effet le bassin Loire-Bretagne est concerné par 3 sous-régions marines : Manche – mer du Nord, golfe de Gascogne, mers celtiques.

Comment participer à la consultation ?

On peut y répondre par internet. Il suffit pour cela de se rendre sur le site <http://www.prenons-soin-de-leau.fr> (un site de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne). On accède au questionnaire en cliquant à droite, sur l'encadré « l'eau vous consulte ». Il suffit après de suivre les instructions.

Le site « prenons soin de l'eau » propose aussi des documents relatifs à la consultation de l'eau (S.d.a.g.e., plan inondations...).

Le questionnaire est également disponible en version papier, en téléchargement [ici](#).

De même, il est possible également d'envoyer une contribution libre sur papier ou par courrier à sdage@eau-loire-bretagne.fr

A noter que de nombreux événements autour de la consultation ont lieu toute l'année, organisés par des acteurs locaux (associations...), la liste est disponible sur le site « [Prenons soin de l'eau](#) »

Une petite vidéo pour tout comprendre :



Plus d'infos

<http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

<http://www.prenons-soin-de-leau.fr/>